

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 27 novembre à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 23 novembre 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme LANG Virginie,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Mme DE
PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme ALLANSON Irène a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel
Mme CHAPPA Christelle donné pouvoir à Mme LANG Virginie

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme Juliette LE PIGEON

Transmis Sous Préfecture le 02/12/2015
Reçu en Sous Préfecture le 03/12/2015

N° 89/2015

Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal,

Le tableau du personnel de la ville du Rayol Canadel sur Mer doit faire l'objet des modifications et mises à jour ci-après pour l'exercice 2015.

En effet, suite à des avancements de grade d'agent de la collectivité, les mouvements suivants doivent être enregistrés :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} Classe,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} Classe,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} Classe

Après avoir tenu compte des mouvements de personnels intervenus en 2015, le tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville du Rayol Canadel sur Mer est modifié comme suit :

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 89/2015)

Grade	Poste ouverts	Postes pourvus
Filière administrative		
Attaché	1	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} Classe	1	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} Classe	3	2
Filière technique		
Agent de maîtrise principal	3	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} Classe	3	2
Adjoint technique de 1 ^{ère} Classe	1	0
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe	10	9
Filière Police		
Chef de police	1	1
Brigadier-Chef principal	1	1

OUI le rapport ci-dessus,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
VU l'avis favorable du comité technique en date du 15 octobre 2015

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

ARTICLE UN

La modification et la mise à jour du tableau des effectifs sont approuvées par le conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 27 novembre à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 23 novembre 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme LANG Virginie,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Mme DE
PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme ALLANSON Irène a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel
Mme CHAPPA Christelle donné pouvoir à Mme LANG Virginie

SECRETARE DE SEANCE : Mme Juliette LE PIGEON

Remise pour Préfecture le 02/12/2015
Remise pour Préfecture le 03/12/2015

N° 90/2015

Redevance dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur le réseau d'électricité ou de gaz

Instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires, Monsieur le Maire fait part de la parution au journal officiel du décret n° 2015 - 334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites permettant d'escompter la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il est proposé au conseil municipal :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

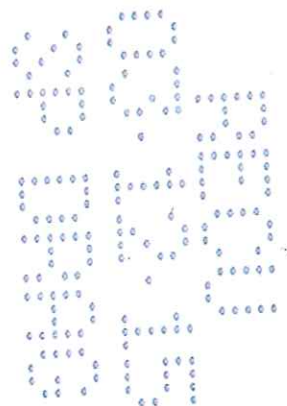
VOTE à l'unanimité,

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 90/2015)

ARTICLE UNIQUE

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir (s) : 03
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 27 novembre à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 23 novembre 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme LANG Virginie,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Mme DE
PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 02/12/2015
Reçu en Sous Préfecture le 02/12/2015

POUVOIRS :
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean
Mme ALLANSON Irène a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à Mme LANG Virginie

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme Juliette LE PIGEON

N° 91/2015

Rapport d'activité 2014 : Symielecvar – Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var

En vertu de l'article L. 5211- 39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2014 du Symielecvar a été présenté par l'adjoint au Maire, Monsieur Charles Henri VERNADE délégué suppléant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité 2014 est mis à la disposition de la population à la Mairie du Rayol-Canadel.

Après avoir communiqué ces documents, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport d'activité 2014 du Symielecvar,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le rapport d'activité 2014 du Symielecvar transmis le 29 septembre 2015,

ARTICLE UN

Après en avoir pris connaissance, aucune objection n'est émise sur le rapport d'activité 2014 du SYMIELECVAR, Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT

